

# DU PLAISANCIER







# L'essentiel du plaisancier

Ce guide regroupe les gestes simples pour :

- adopter les bons réflexes avant de larguer les amarres;
- agir et réagir en cas de sinistre lorsque vous êtes en mer (par exemple en cas de heurt, de naufrage...);
- ou protéger votre bateau à quai.

## Au sommaire

- Qui appeler en cas d'urgence ? page 3
- Quels sont les bons réflexes à adopter ?
  - 1. Avant de prendre la mer page 4

Pour votre sécurité et celle de vos passagers

Pour naviguer en toute sérénité

Pour respecter l'environnement

#### 2. Pendant la navigation - page 6

Pour vous préparer à réagir

Pour votre sécurité et celle de vos passagers

Pour respecter l'environnement

#### 3. Au mouillage et à quai - page 7

#### Au mouillage

Pour votre confort et celui de vos passagers

Pour éviter les accidents au mouillage

#### À quai

Pour éviter les risques d'intrusion ou de vols

Pour éviter les risques d'incendie

Pour respecter l'environnement

#### 4. L'équipement de sécurité des navires de plaisance - page 8

- Que faire en cas de sinistre ? page 9
- Quels sont les différents moyens de déclarer votre sinistre ? page 11
- Quels sont les formulaires à votre disposition en cas de sinistre ? page 12
- De quelle assistance bénéficiez-vous si ce service est souscrit ? page 14
- Annexe le constat amiable et le rapport de mer page 15

Generali et moi partageons les mêmes valeurs:
nous faisons de la prévention et de la
sécurité nos priorités pour pouvoir navigner
en toute sévénité. Isabelle Joschke



Isabelle Joschke

(skipper ambassadrice Generali)





# Le Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage (CROSS)

#### En mer: Radio VHF Canal 16

- Appuyez sur la pédale du micro ou bouton poussoir du combiné, pour transmettre votre message, la relâcher pour écouter. Exemple: « MAY DAY – MAY DAY – MAY DAY », au moins trois fois puis appuyez sur le bouton « Distress » si la VHF est équipée de l'ASN (appel sélectif numérique), DSC en anglais.
- Si aucun navire n'est en vue, diffusez tout de même votre message en identifiant votre navire (nom du navire, position ou perte du navire par rapport à la côte ou en longitude/latitude).

#### MAY DAY - MAY DAY - MAY DAY

En cas de risque de perte de vie humaine ou homme à la mer

URGENCE

PAN PAN - PAN PAN - PAN PAN

En cas d'homme à la mer, blessé, bateau en sérieux danger

INFORMATIONS

SÉCURITÉ - SÉCURITÉ - SÉCURITÉ

Pour signaler au CROSS un objet dangereux, un phare éteint...

#### Depuis le littoral: 196

- Il permet de joindre directement et gratuitement depuis un poste fixe ou un téléphone portable, un centre de sauvetage en mer, 7 j/7 et 24 h/24.
- Avec le 196, les CROSS sont considérés comme des services d'urgence. Ils peuvent ainsi solliciter les opérateurs de téléphonie pour pouvoir disposer de la localisation de l'appelant.

# Les CROSS peuvent également être joints par région aux numéros suivants :

• Manche Est: 03 21 87 21 87

Normandie/Manche Centrale: 02 33 52 16 16Bretagne/Manche Ouest: 02 98 89 31 31

Atlantique: 02 97 55 35 35Méditerranée: 04 94 61 71 10

• Corse: 04 95 20 13 63

• Antilles/Guyane: 05 96 70 92 92

• Réunion/Océan Indien : 02 62 43 43 43

#### Numéro d'urgence européen : 112

Il peut être composé sans connaître le code du téléphone utilisé et même en cas de réseau saturé, car il est prioritaire sur les autres appels.

Seule exigence dans certains pays européens (dont la France) : la présence d'une carte SIM dans le téléphone pour permettre de localiser l'origine de l'appel. À l'autre bout du fil, un opérateur implanté dans le pays dans lequel vous vous trouvez, traite votre demande ou vous met en relation avec le service approprié : police, pompiers, ou service médical.

#### **Europ Assistance:**

- depuis la France le 01 41 85 88 13
- depuis l'étranger le +33 1 41 85 88 13
   Il convient de préparer votre appel avec les informations suivantes :
- vos nom(s) et prénom(s);
- l'endroit précis où vous vous trouvez, l'intervention de Generali Assistance est conditionnée à la communication de la situation géographique précise du bateau (latitude et longitude par exemple) et le numéro de téléphone où l'on peut vous joindre;
- votre numéro de contrat souscrit auprès de Generali.

Ne concerne que les clients Generali détenteurs d'un contrat Generali Plaisance ayant souscrit la garantie Plaisance Services ou Plaisance Services Plus.



# **Avant** de prendre la mer

# Quels sont les bons réflexes à adopter ?

# Pour votre sécurité et celle de vos passagers

- 1. Renseignez-vous sur l'endroit dans lequel vous allez naviguer
  - Quelle est la météo ?
  - Y-a-t-il des courants forts ? Des marées ? Une réglementation particulière ?
- 2. Contrôlez votre équipement de sécurité (1)
  - Avez-vous tout ce qu'il faut ?
  - Est-il bien adapté ?
- 3. Informez une autre personne de votre départ en mer.
- 4. Prenez, si possible, la mer avec un équipier.
- 5. Apprenez les gestes qui sauvent ainsi que les numéros d'urgence à contacter.
- 6. Si vous partez en famille avec de jeunes enfants
  - Sensibilisez vos enfants aux dangers existants.
  - Montrez-leur les bons réflexes :
    - sur un bateau à moteur, attention à l'hélice en cas de baignade!
    - sur un voilier, attention à la pression exercée par le vent et la mer (winchs, bôme, poulies, écoutes...).
  - Dans tous les cas, tenez-vous toujours au bateau!
  - Du plus jeune au plus grand, enfilez-leur des vêtements adaptés au temps : veste de quart, polaire, chapeau, lunettes de soleil, crème solaire, chaussures antidérapantes et fermées, etc.
  - Informez les passagers adultes du matériel présent à bord comportant un risque pour les enfants.

Astuce

Prévoyez des vêtements de rechange dans un sac étanche!

<sup>(1)</sup> Voir en page 8 le matériel minimum requis en fonction de votre zone de navigation.

## Pour naviguer en toute sérénité

#### 1. Contrôlez votre bateau

- Changez votre filtre à huile toutes les 250 heures de navigation, ou au moins une fois par an.
- Remplacez votre filtre à gazole une fois par an, ce qui assurera une combustion de qualité.
- Remplissez le réservoir (de préférence à quai) et veillez à ce qu'il ne se déverse pas dans la mer.
- Équipez-vous plutôt d'un système de toilettes avec réservoir à eaux noires, d'autant plus si vous naviguez principalement près des côtes.
- Ne négligez pas l'entretien des passes-coques, vérifiez régulièrement leur étanchéité pour éviter les voies d'eau.
- Fermez bien les hublots et les vannes avant de partir.
- Fermez les placards pour éviter les chutes d'objets.
- Révisez le Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM)
   Ayez en permanence à l'esprit les règles essentielles de route et de barre, le manquement à l'une de ces règles est une des causes principales d'abordage.

http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/securite/documents/RIPAM 2A.pdf

## Pour respecter l'environnement

Si vous souhaitez pêcher, il est à noter que certains poissons doivent être remis à l'eau immédiatement après leur capture si leur longueur est inférieure à la taille légale.

https://wwz.ifremer.fr/peche/Le-monde-de-la-peche/La-gestion/combien/Tailles-minimales



### Le saviez-vous ?

Plus de 150 millions de tonnes de déchets plastiques flottent sur les océans et la masse de ces déchets pourrait doubler d'ici 2050, alerte la fondation Ellen MacArthur. En l'absence de mesure, le poids des déchets serait plus important que celui des poissons.

Source: www.lefigaro.fr/sciences/2016/01/25/01008-20160125 ARTFIG00358-en-2050-les-oceans-compteront-plus-de-plastique-que-de-poisson.php



# **Pendant**la navigation

Quels sont les bons réflexes à adopter ?

# Pour vous préparer à réagir

Apprenez les gestes qui sauvent. Ayez sur vous les numéros d'urgence à contacter.



Si une personne à bord a le mal de mer, placez-la à l'extérieur et au centre du bateau, et demandez-lui de fixer l'horizon.

### Pour votre sécurité et celle de vos passagers

- 1. Si vous partez en famille avec de jeunes enfants
  - Il est primordial de leur mettre un gilet de sauvetage adapté à leur morphologie. En cas de mauvais temps, attachez le harnais au gilet de sauvetage (s'il est indépendant) en choisissant un point d'attache sur le pont.
  - Naviguez toujours accompagné d'un autre adulte pour surveiller constamment les enfants dans leurs déplacements.
  - Installez les enfants à l'intérieur ou dans le cockpit du bateau pour être à l'aise lors de vos manœuvres.
- 2. En cas de baignade, laissez toujours une personne à bord.

## Pour respecter l'environnement

- 1. Conservez-bien vos déchets à bord en attendant de pouvoir les débarquer à terre.
- 2. Évitez d'utiliser des produits d'entretien toxiques. Privilégiez les produits naturels.
- 3. Privilégiez la vaisselle réutilisable plutôt que de la vaisselle jetable en plastique.
- 4. Limitez vos débarquements dans les zones protégées, les zones de nidification ou les zones de nurserie pour préserver les habitats des espèces fragiles.
- 5. Privilégiez la vidange de vos eaux noires au port si celui-ci dispose des installations.

http://cartographie.aires-marines.fr/?q=carto/simple#



# Au mouillage et à quai

# Quels sont les bons réflexes à adopter ?

## Au mouillage

## Pour votre confort et celui de vos passagers

- 1. **Pensez à vous abriter** ainsi que vos passagers (surtout les enfants) sous un taud que vous installerez sur le bateau pour éviter les insolations pendant les heures chaudes.
- 2. Fermez les cales-moteurs et ne laissez pas traîner vos outils.

## Pour éviter les accidents au mouillage

À l'approche de la côte ou au mouillage, un de vos équipiers doit se tenir à l'avant du bateau pour pouvoir estimer la profondeur des fonds et éviter les talonnages.

# À quai

### Pour éviter les risques d'intrusion ou de vols

- Prévoyez une fermeture renforcée de la porte de cabine, des placards et coffres de rangements à l'aide de cadenas et/ou de tout autre système de protection contre les intrusions.
- 2. Munissez-vous d'une alarme active (sonore ou lumineuse) pour éviter les intrusions.
- 3. Fixez de façon sécurisée les moteurs de hors-bord avec des écrous antivol ou cadenas.
- 4. Pensez à vérifier régulièrement que la porte de l'habitacle de votre bateau résiste aux effractions.

### Pour éviter les risques d'incendie

Pensez à débrancher le circuit d'alimentation électrique de la borne du quai en cas de non-utilisation prolongée de votre bateau.

## Pour respecter l'environnement

- 1. Versez les huiles moteurs usagées dans les bacs de retraitement prévus à cet effet sur les quais.
- Déposez vos déchets dans les conteneurs de recyclage à votre arrivée au port.



# L'équipement de sécurité des navires de plaisance

Le matériel de sécurité et de navigation présent à bord doit être conforme à la navigation pratiquée :

- basique (jusqu'à 2 milles nautiques d'un abri\*);
- côtière (entre 2 et 6 milles nautiques d'un abri\*);
- ou hauturière (à plus de 6 milles nautiques d'un abri\*).

# Le matériel obligatoire à minima

#### Pour la navigation basique

(jusqu'à 2 milles)

#### • Un équipement individuel de flottabilité (gilets de sauvetage).

- Un dispositif lumineux (par exemple: lampe torche étanche) à longue autonomie (6 heures au moins).
- Des moyens mobiles de lutte contre l'incendie (au moins un extincteur).
- Un dispositif d'assèchement manuel (une écope).
- Un dispositif d'amarrage et de remorquage.
- Une ligne de mouillage ancre et chaîne - (si masse lège supérieure ou égale à 250 kg).
- Un moyen de remonter à bord une personne tombée à l'eau.
- Un annuaire des marées.
- Un pavillon national si vous vous rendez en dehors des eaux territoriales.

#### Pour la navigation côtière

(entre 2 et 6 milles)

- Le matériel obligatoire pour la navigation basique.
- Trois feux rouges à main.
- Un compas magnétique (ou GPS en côtier).
- Des cartes marines officielles.
- Le règlement international pour prévenir les abordages en mer.
- Une description du système de balisage.

#### Pour la navigation hauturière

(à plus de 6 milles)

- Le matériel obligatoire pour la navigation basique et côtière.
- Trois fusées à parachute et deux fumigènes.
- Un radeau de survie.
- Un matériel pour faire le point.
- Un livre des feux tenu à jour.
- Un journal de bord.
- Un dispositif de réception des bulletins météorologiques.
- Un harnais et une longe par navire et par personne embarquée pour les voiliers.
- Une trousse de secours.
- Un dispositif lumineux pour la recherche et repérage de nuit.
- Une radiobalise de localisation des sinistres.
- Une VHF fixe et portative.

\*abri : endroit de la côte où l'embarcation et son équipage peuvent se mettre en sécurité en mouillant ou accostant et en repartir sans assistance.

Pour retrouver le matériel obligatoire prescrit par la réglementation, consultez le site du ministère : http://www.developpement-durable.gouv.fr/

Ce matériel risque d'être modifié, consultez ce site régulièrement!

# Que faire en cas de sinistre ?

	Pour tout événement
Qui contacter ?	Contactez votre intermédiaire d'assurance.
Quelles mesures prendre ?	<ul> <li>Transmettez votre déclaration à votre intermédiaire d'assurance : <ul> <li>en cas de vol, dans les 2 jours à partir du moment où vous en avez connaissance ;</li> <li>pour tout autre événement, dans les 5 jours à partir du moment où vous en avez connaissance.</li> </ul> </li> <li>En cas de sinistre majeur tel que le naufrage ou l'incendie, faites votre rapport de mer au Greffe du Tribunal de Commerce du Port de stationnement de votre bateau ou à défaut au Bureau des Affaires Maritimes. Et dans tous les cas, y compris en cas de vol total du bateau, contactez sans délai l'expert plaisance le plus proche du lieu du sinistre en vous connectant sur le site internet www.cesam.org – Rubrique : commissaires d'avaries-experts – Réseaux.</li> </ul>
Quelles mesures prendre pour limiter les dommages ?	<ul> <li>Prenez toutes mesures raisonnables pour éviter une aggravation des dommages (par exemple, les travaux de première urgence sur un moteur qui a pris l'eau).</li> <li>N'entreprenez aucune réparation définitive sans l'accord de votre assureur.</li> </ul>

Démarches supplémentaires en cas de vol total	
Qui contacter ?	<ul> <li>Affaires maritimes/douanes.</li> <li>Police/gendarmerie.</li> <li>Autorités portuaires (si le vol s'est produit dans un port).</li> </ul>
Quelles mesures prendre ?	<ul> <li>Déposez une plainte dans les 48 heures.</li> <li>Déclarez le vol total par écrit aux Affaires maritimes.</li> </ul>

# Que faire en cas de sinistre ?

Démarches supplémentaires en cas de naufrage		
Qui contacter ?	<ul><li>CROSS</li><li>Affaires maritimes.</li></ul>	
Quelles mesures prendre ?	<ul> <li>Déposez un rapport de mer circonstancié aux Affaires maritimes du lieu du sinistre.</li> <li>Emportez l'acte de francisation et le journal de bord.</li> <li>Enregistrez les coordonnées géographiques du lieu du naufrage.</li> </ul>	

Démarches supplémentaire	es si votre responsabilité est engagée ou si un tiers est impliqué
Quelles mesures prendre ?	<ul> <li>Rédigez une déclaration ou un rapport de mer et un constat amiable relatant les faits de façon précise.</li> <li>Enregistrez les noms et adresses des témoins éventuels.</li> <li>Refusez toute reconnaissance de responsabilité.</li> <li>N'indemnisez pas le tiers lésé sans l'accord de votre assureur.</li> </ul>

**Attention,** outre ces documents (déclaration circonstanciée, constat amiable, rapport de mer) la compagnie peut demander tout autre document ou précision qu'elle estimerait utile ou nécessaire à la gestion de votre sinistre.



# Quels sont les différents moyens de déclarer votre sinistre?

Il existe plusieurs manières de déclarer votre sinistre, en fonction de sa nature et de sa gravité.

#### Mode de déclaration en fonction des typologies de sinistres

	Déclaration circonstanciée	Rapport de mer	Constat amiable
Abordage	non	oui	oui
Heurt en navigation (abscence de tiers impliqué)	non	oui	non
Voie d'eau et naufrage	non	oui	non
Vol et/ou vandalisme	oui	non	non
Incendie/et autres avaries à quai	oui	non	non
Incendie	non	oui	non

NB: pensez à joindre les papiers de bord\* et le procès verbal de gendarmerie ou de police en cas de vol.

### Le rapport de mer

Il est nécessaire en cas de sinistre survenu en cours de navigation. Dans ce rapport, vous décrivez les conditions météorologiques et de navigation, le nombre de personnes à bord et la situation précédant l'événement et la manière dont cet événement a été géré. Ce rapport de mer doit être remis au greffe du tribunal.

> Voir le formulaire en annexe.

#### Le constat amiable

Il est nécessaire en cas d'implication d'un tiers. Il est rédigé en présence de toutes les personnes impliquées dans le sinistre. Ce document permettra à votre assureur de définir les responsabilités de chacun.

> Voir le formulaire en annexe.

### La déclaration de sinistre circonstanciée

Décrivez sur papier libre:

- la date et le lieu du sinistre;
- les causes et les circonstances du sinistre;
- la nature et l'étendue des dommages;
- le lieu où le bateau peut être visité par l'expert;
- prenez des photos des dommages et joignez-les à votre déclaration.

<sup>\*</sup> Les papiers de bord sont ceux exigés par la législation applicable. Il est précisé qu'en cas d'usage commercial (location, charter ou autre) du navire, d'autres documents spécifiques seront réclamés tels que le permis de navigation du navire, contrat de location (liste non-exhaustive).

# **Quels sont les formulaires**

# dont vous aurez besoin en cas de sinistre?

### Le constat amiable (recto)

Cette déclaration ne o mais un relevé des id • Sinistre SANS tiers : I	remplir le chapitre I (ca constitue pas une recor entités et des faits serv remplir le chapitre I (ca	idres 1 à 14) et le chapitre III. inaissance de responsabilité ant à l'accélération du règlement. dres 1 à 14) et les chapitres II et III. sier, remplissez avec le maximu	Entreprise régie sur le registre	lard, Société anonyme au capital de 94 633 300 euro e par le Code des assurances - 552 082 663 RCS Pára Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Pari Société appartenant au Groups-Generali immatricule it tallen des groupes d'assurfances sous le numéro 02 gas et de façon lisible cette déclaration.
		I - ACCIDENT AVEC T	IERS	
1. Date de l'accident	Heure	2. Lieu		3. Blessé(s) même léger(s)
4. Dégâts matériels autres qu'aux bateaux A	vet B □ Non	5. Témoins - Noms, adresses	et tél. (à soulig	gner s'il s'agit d'un passager de A ou B)
6. Assuré souscripteur Nom	Année L L L L L L L L L L L L L L L L L L L	10. Circonstances  A disposait des signaux regiementaires a rompu son amarre etait non manœuvrant etait au mouillage prenait le mouillage quittait le mouillage était ratirapant etait ratirapé se croisaient virait de bord  BATEAU À MOTEUF venait sur tribord venait sur tribord venait sur tribord etait ratirapant etait ratirapen etait babord amure était babord amure était babord amure participait à une régate a présenté une réclamation au Jury de course a été pénalisé ou disqualifié indiquer le nombre de casse marquées d'une croix		BATEAU B 6. Assuré souscripteur Nom (Majusc.) Prénom Adresse (rue et n°) Teil. L
9. Pilote ou Chef de Benom Maijusc.)  Pernom Prénom	N° N° Sisions les points Ouille Hélice Autres	Croquis détaillé de l'événe     Signature du Pilote     ou du Chef de Bord Bateau A	Bateau B	9. Pilote ou Chef de Bord Nom (Majusc.) Prénom Adresse  Permis Catégorie Délivré par Le

1-2-3-4-5: remplissez clairement ces rubriques.

#### - 2. Lieu :

pour la localisation, soyez le plus précis possible: la ville, le pays et les coordonnées géographiques issues du GPS.

#### 5. Témoins :

s'il y a des témoins, indiquez leurs noms, adresse et téléphone en précisant s'il s'agit d'un passager A ou B.

#### 6-7-8:

reprenez les éléments sur l'acte de francisation et/ou sur la carte d'immatriculation (si la longueur de coque du bateau est inférieure à 7 m et dont la motorisation est inférieure à 22 chevaux).

#### 9. Pilote ou chef de bord :

retrouvez les informations sur votre titre de conduite en mer (option côtière et/ou extension hauturière).

#### 10. Circonstances:

c'est la partie la plus importante du constat, celle qui va permettre de déterminer la responsabilité. Chaque chef de bord ou pilote coche dans la colonne qui le concerne, les cases qui correspondent exactement aux manœuvres qu'il effectuait lors de l'accident. Si les circonstances ne figurent pas dans cette liste, utilisez la case 13: Dégâts apparents et observations. Ne cochez rien et indiquez zéro comme nombre de cases. Développez avec précision les circonstances du sinistre par un écrit sur la case 2: Circonstances de l'accident (partie III) au verso.

N'oubliez pas d'indiquer le nombre de cases cochées, même s'il est égal à zéro.

**13.** Chaque pilote ou chef de bord décrit les dommages subis par son bateau.

# Le constat amiable (verso)

	LOLAKATION DE	SINISTRE SANS TIERS	N° CONTRAT :
. Date de l'événement	Heure	2. Lieu	3. Blessé(s) même léger(s)
	III -	- DÉCLARATION À REMPLIR PA	R L'ASSURÉ
. Nom de l'Assuré (le souscripteur)		Profession	N° de tél. Lulululu
l. Circonstances de l'acci	dent		
CROQUIS Désigner les bateaux par A et l			itions avant l'abordage. 4. les positions au moment du choc.
- I. la direction da ven	it. 2. la direction (par c	aces incorrectly deed batteaux At, D. 4. less pos	avail i abordage. 4. les positions au moment du croc.
a-t-il été établi un rapport d a-t-il été effectué une enqu a-t-il été établi un Procès-\	uête par les affaires r		Si Oui, le joindre au présent constat. Si Oui, en communiquer les références. Si Oui, le joindre au présent constat.
. Expertise des dégâts : I	Lieu où le bateau doi	it être réparé :	
Chanties New advance	4414mhana :		
	cement précis du n° o	de la panne :	
Port Lieu et emplac Nom et adresse de l'exper	cement précis du n° d t contacté :	de la panne :	n et adresse du propriétaire) :
Port Lieu et emplac Nom et adresse de l'exper	cement précis du n° d t contacté :		n et adresse du propriétaire) :
Port Lieu et emplac Nom et adresse de l'exper	cement précis du n° et t contacté : es qu'aux bateaux		
Club Port Lieu et emplac Nom et adresse de l'exper 5. Dégâts matériels autre 6. Blessé(s)	es qu'aux bateaux	x A et B (nature et importance : noi	
Club Port Lieu et emplat Nom et adresse de l'exper  5. Dégâts matériels autre  6. Blessé(s) Nom, prénom, âge et profe Adresse	es qu'aux bateaux ession	x A et B (nature et importance : noi	
Club Port Lieu et emplac Nom et adresse de l'exper  Dégâts matériels autre  Blessé(s) Nom, prénom, âge et profe Adresse Nature et gravité des bless Nature et gravité des bless	cement précis du n° de toontacté :es qu'aux bateauxes qu'aux bateauxes since	x A et B (nature et importance : noi	
Club Port Lieu et emplac Nom et adresse de l'exper . Dégâts matériels autre . Blessé(s) Nom, prénom, âge et profe Adresse Nature et gravité des bless Fonction du blessé à bord e soussigné M être titulaire de la carte FF licence FF Voile es informations portées sur ces informations portées sur ces informations sont destin- conformément à la loi Inform	cement précis du n° de tontacté : Les qu'aux bateaux ession Les du bateau assuré Les du bateau assuré Les de document sont oblées à Generali Assu	déclare: sous la référence: igatoires pour instruire votre dossier sis rances, ses mandataires et réassureu	nistre, à défaut nous ne pourrions lui donner une suite favorable rs ainsi qu'aux organismes participant à la gestion du dossier
Ciub Port Lieu et emplac Nom et adresse de l'exper Dégâts matériels autre  Blessé(s) Nom, prénom, âge et profe Adresse Nature et gravité des bless Fonction du blessé à bord et soussigné M être titulaire de la carte FF licence FF Voile es informations sont destines sur cres informations sont destines	cement précis du n° de tontacté : Les qu'aux bateaux ession Les du bateau assuré Les du bateau assuré Les de document sont oblées à Generali Assu	déclare: sous la référence: igatoires pour instruire votre dossier sis rances, ses mandataires et réassureu	
Club Port Lieu et emplac Nom et adresse de l'exper Dégâts matériels autre Blessé(s) Nom, prénom, âge et profe Adresse Nature et gravité des bless Fonction du blessé à bord e soussigné M être titulaire de la carte FF licence FF Voile es informations portées sur ces informations sont destiniconformément à la loi Informe e Generali lard.	cement précis du n° de tontacté :  es qu'aux bateaux  es su'aux bateaux  ession  du bateau assuré   V pour l'année L  ve document sont oblées à Generali Assur  atique et Libertés du	déclare :  déclare :  sous la référence :  digatoires pour instruire votre dossier sir rances, ses mandataires et réassure 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un c	sistre, à défaut nous ne pourrions lui donner une suite favorable rs ainsi qu'aux organismes participant à la gestion du dossier roit d'accès et de rectification de vos données auprès du sièg

#### 2. Circonstances de l'accident :

développez avec précision les circonstances du sinistres par un écrit.

#### IMPORTANT:

s'il s'agit d'un accident avec un tiers, signez et faites signer ce constat par l'autre chef de bord ou pilote et remettez-lui un des deux exemplaires. N'omettez pas d'indiquer où et quand votre bateau sera visible par l'expert.

Transmettez cette déclaration sans retard à votre assureur.

**En cas de vol :** dans les 2 jours ouvrés qui suivent sa connaissance.

**Dans les autres cas :** vous avez un délai de 5 jours ouvrés maximum qui suivent la connaissance de l'événement.





# Selon la formule souscrite, Europ Assistance est là pour vous aider (2)

La navigation de plaisance est un plaisir qui peut comporter des risques. En cas de sinistre, nous vous envoyons les pièces détachées nécessaires à la réparation en mer, et un technicien si vous ne pouvez les effectuer vous-même. Et si vous êtes vous-même victime, nous assurons votre rapatriement et/ou l'envoi d'un skipper pour rentrer en toute sécurité votre bateau au port.

Les prestations relatives au bateau s'appliquent sur toutes les côtes, fleuves, rivières et plan d'eau en France métropolitaine y compris en Corse:

- à quai;
- en mer dans la limite de 6 milles nautiques des côtes (Plaisance Services Plus).



\* Vous vivez, nous veillons

## Conditions d'application

- Pas de bulletin météorologique spécial marine en cours.
- Vent ou rafale de vent n'excédant pas force 6.
- Pas de houle prévue ou en cours supérieure ou égale à 2 mètres.
- Pas d'avis de coup de vent ou de mer.



### Le saviez-vous ?

La garantie **Plaisance Services Plus** permet un dépannage en mer jusqu'à 6 milles des côtes françaises métropolitaines, 24 h/24 et 7 j/7 sur simple appel.

<sup>&</sup>lt;sup>(2)</sup> Si souscription des options Plaisance Services et Plaisance Services Plus.

# **Annexe**Le constat amiable

# Déclaration de sinistre Generali Plaisance



 Sinistre AVEC tiers : remplir le chapitre I (cadres 1 à 14) et le chapitre III.
 Cette déclaration ne constitue pas une reconnaissance de responsabilité mais un relevé des identités et des faits servant à l'accélération du règlement.

Generali lard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris Société appartenant au Groupe Generali immatriculé

sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Sinistre SANS tiers : remplir le chapitre I (cadres 1 à 14) et les chapitres II et III.

Afin d'activer l'instruction de votre dossier, remplissez avec le maximum de précisions et de façon lisible cette déclaration.

	I - ACCIDENT AVEC TIERS	
1. Date de l'accident Heure	2. Lieu	3. Blessé(s) même léger(s)  Oui Non
4. Dégâts matériels autres qu'aux bateaux A et B	5. Témoins - Noms, adresses et tél. (à soulig	gner s'il s'agit d'un passager de A ou B)
BATEAU A	10. Circonstances	BATEAU B
6. Assuré souscripteur  Nom	A disposait des signaux réglementaires a rompu son amarre était non manœuvrant était au mouillage prenait le mouillage quittait le mouillage était rattrapant était rattrapé se croisaient virait de bord  BATEAU À MOTEUR venait sur tribord production des signals de	6. Assuré souscripteur  Nom
Leasing Oui Non	VOILIER	Leasing Oui Non
8. STÉ D'ASSURANCE  N° de contrat	était tribord amure     était babord amure     participait à une régate     a présenté une réclamation     au Jury de course     a été pénalisé ou disqualifié     indiquer le nombre de cases     marquées d'une croix	8. STÉ D'ASSURANCE N° de contrat
9. Pilote ou Chef de Bord  Nom (Majusc.)  Prénom  Adresse  Permis N°  Catégorie  Délivré par  Le	12. Croquis détaillé de l'événement	9. Pilote ou Chef de Bord  Nom (Majusc.)  Prénom  Adresse  Permis  Catégorie  Délivré par  Le
13. Dégâts apparents et observations	14. Signature du Pilote ou du Chef de Bord Bateau A Bateau B	13. Dégâts apparents et observations

En cas de blessures ou en cas de dégâts matériels autres qu'aux bateaux A et B, relever les indications d'identité, d'adresse, etc. Ne rien modifier au constat après les signatures et la séparation des exemplaires.

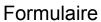
able. sier. ège	GA9S11C - Avril 2017 - Gestion des Imprimés

1. Date de l'événement		INISTRE SANS TIERS	N° CONTRAT :
	Heure	2. Lieu	3. Blessé(s) même léger(s)  Oui Non
	III - D	DÉCLARATION À REMPLIR PA	R L'ASSURÉ
l. Nom de l'Assuré (le souscripteur)		Profession _	N° de tél. L L L L L L L L L L L L L L L L L L L
2. Circonstances de l'accid	dent		
CROQUIS Désigner les bateaux par A et E Préciser : <b>1.</b> la direction du vent	•		itions avant l'abordage. <b>4.</b> les positions au moment du choc.
Club	ête par les affaires ma ferbal de Gendarmerie .ieu où le bateau doit ê téléphone :	ritimes ?	Si Oui, le joindre au présent constat. Si Oui, en communiquer les références. Si Oui, le joindre au présent constat.
•		A et B (nature et importance : nom	n et adresse du propriétaire) :
AdresseNature et gravité des bless	ures		
Je soussigné M	√ pour l'année L⊥⊥⊥⊥	sous la référence :	
licence FF Voile			
Ces informations sont destiné	e document sont obliga es à Generali Assuran	nces, ses mandataires et réassureur	istre, à défaut nous ne pourrions lui donner une suite favorable 's ainsi qu'aux organismes participant à la gestion du dossier roit d'accès et de rectification de vos données auprès du siège

Generali lard - 75456 Paris Cedex 09 - Tél. : 01 58 38 40 00 L'Assuré est prié d'indiquer, le cas échéant, l'adresse où il pourra être immédiatement contacté et son numéro de téléphone.

# Annexe Le rapport de mer

# Rapport de mer





Generali lard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

identite du capitaine ou du skipper
Nom et prénom du capitaine ou du skipper
Nom du bateau (devise)
Partie I - Introduction

Complétez ces phrases :
Je soussigné (votre nom et prénom)
détenteur d'un permis (le type du permis) de conduire les navires de plaisance à moteur
patron du navire de plaisance (nom du bateau)
de jauge brute de tonneaux
détenteur d'un brevet professionnel STCW (le type de brevet)
francisé par les douanes de
Catégorie de conception
immatriculé à (nom du port d'attache)
sous le numéro
et dont je suis le propriétaire (ou) appartenant à Mr ou Mme
(ou) appartenant à la société de location (nom et adresse)
en qualité de Chef de bord Clocataire skipper professionnel
atteste les faits suivants :
• j'ai appareillé de (port ou lieu de départ)
• le
avec un équipage de personnes
le bateau en bon état de navigabilité     Oui     Non
pour me rendre à (port ou lieu d'arrivée prévu)
pour une croisière d'agrément personnel exclusivement
pour un charter, day charter avec passagers payants
pour participer à une régate (nom de la régate)



Ce document fait partie intégrante d'un ensemble de 5 pages dont la 5 me page comporte la signature du Déclarant

1er exemplaire : Assureur - 2eme exemplaire : Déclarant

1/5

#### Partie II - Développement

#### Avant l'évènement de mer

#### Précisez :

- les conditions de temps : force du vent, direction du vent, état de la mer, courant, visibilité ;
- · les conditions exceptionnelles à bord : navigation difficile, position peu précise, mouvements violents, malade, etc. ;
- les conditions exceptionnelles extérieures : bouées éteintes, balisage manquant, etc. ;
  l'application du respect des règles de sécurité à bord, harnais capelés, veilles VHF et visuelle assurées, etc ;
  toutes autres conditions ayant pu contribuer à la survenance de l'évènement.



Ce document fait partie intégrante d'un ensemble de 5 pages dont la 5<sup>ème</sup> page comporte la signature du Déclarant

 $1^{\text{er}}$  exemplaire : Assureur -  $2^{\text{ème}}$  exemplaire : Déclarant



Ce document fait partie intégrante d'un ensemble de 5 pages dont la 5ème page comporte la signature du Déclarant

 $1^{\text{er}}$  exemplaire : Assureur -  $2^{\text{ème}}$  exemplaire : Déclarant

# Partie II - Développement (suite)

#### Après l'évènement de mer

#### Précisez :

- l'heure et le lieu (si possible coordonnées GPS) ;
- l'existence ou non de blessés ;
- les premières actions entreprises par vous et/ou l'équipage (lancement de fusée de détresse, appels aux CROSS, secours aux navires voisins, etc.);
- les dommages apparents constatés : sur la coque, les œuvres vives, les œuvres mortes, le grément, le moteur, etc. ;
- les dégâts apparents constatés : sur la coque, les œuvres vives, les œuvres mortes, le grément, le moteur, etc. ;
- les mesures conservatoires en vue de sauvegarder la vie à bord et le navire.



Ce document fait partie intégrante d'un ensemble de 5 pages dont la 5 me page comporte la signature du Déclarant

1<sup>er</sup> exemplaire : Assureur - 2<sup>ème</sup> exemplaire : Déclarant



NB : Quand vous aurez terminé votre rapport de mer :

- 1. Numérotez chaque feuillet de votre rapport.
- 2. Si vous considérez qu'il vous manque un mot, rajoutez-le et notez dans la marge (... mots ajoutés) et signez.
- 3. Si vous considérez qu'un mot est en trop, barrez-le et notez dans la marge (... mots rayés) et signez

Si vous désirez amplifier votre rapport, établissez sur une feuille séparée une amplification <u>en notant bien qu'il s'agit d'une annexe au document que vous avez établi</u>, et procédez ainsi : « En usant du droit d'amplifier mon rapport de mer établi le (date), je déclare exacts les faits suivants : (...) Date et heure (...) » ;

Ce document fait partie intégrante d'un ensemble de 5 pages dont la 5<sup>ème</sup> page comporte la signature du Déclarant

 $1^{\text{er}}$  exemplaire : Assureur -  $2^{\text{ème}}$  exemplaire : Déclarant

GA9S15A - Avril 2017 - Gestion des Imprimés